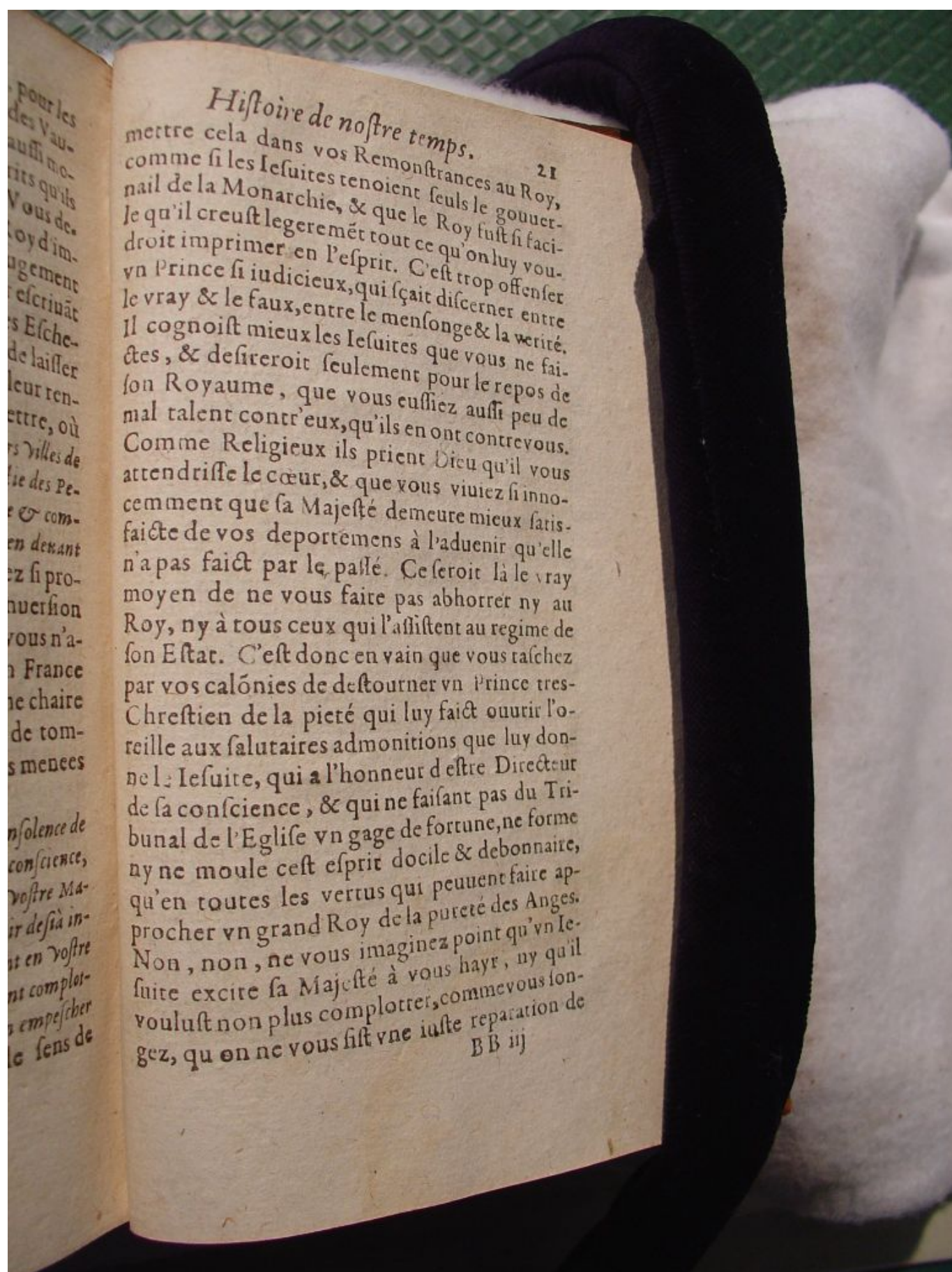
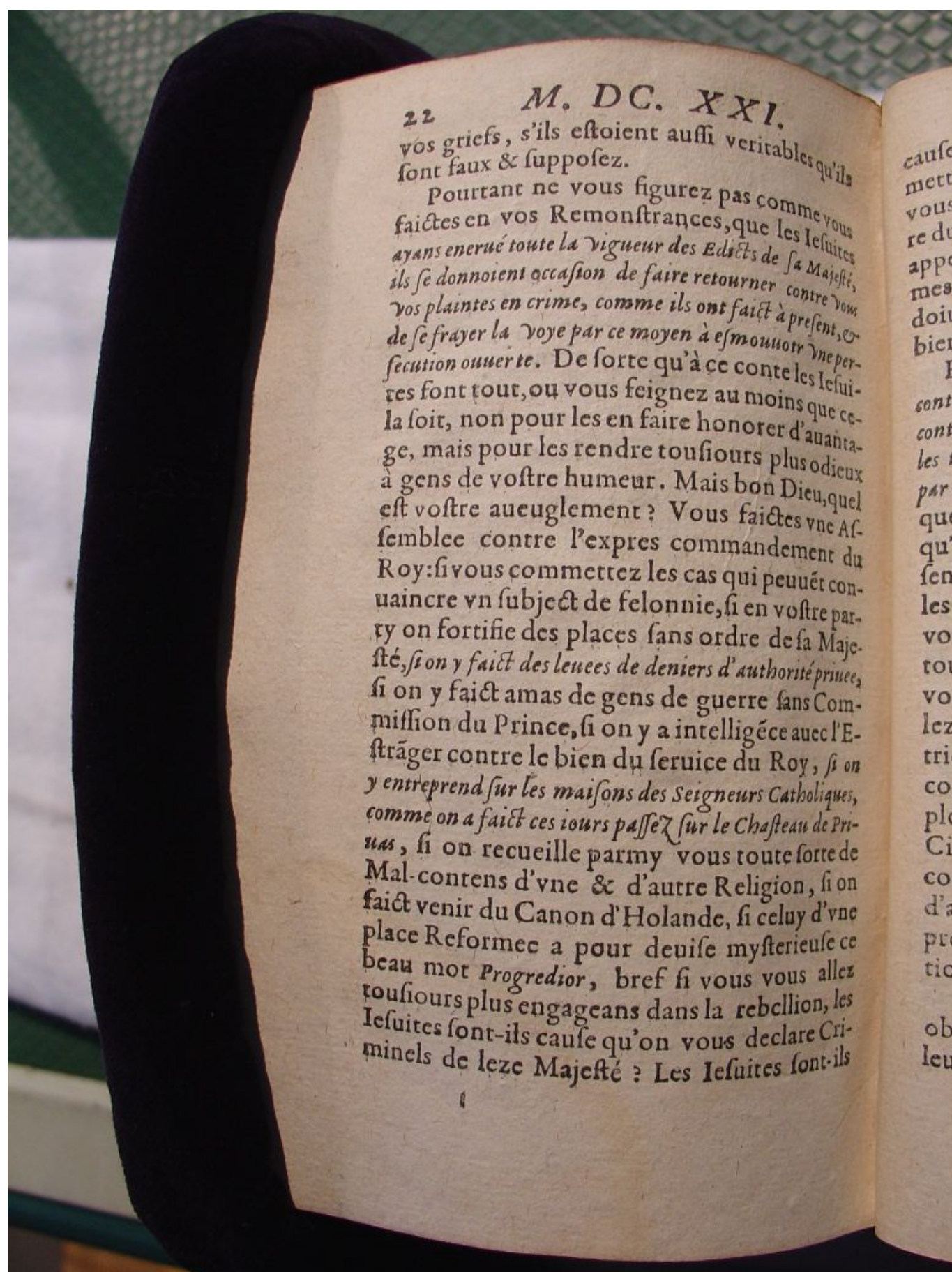


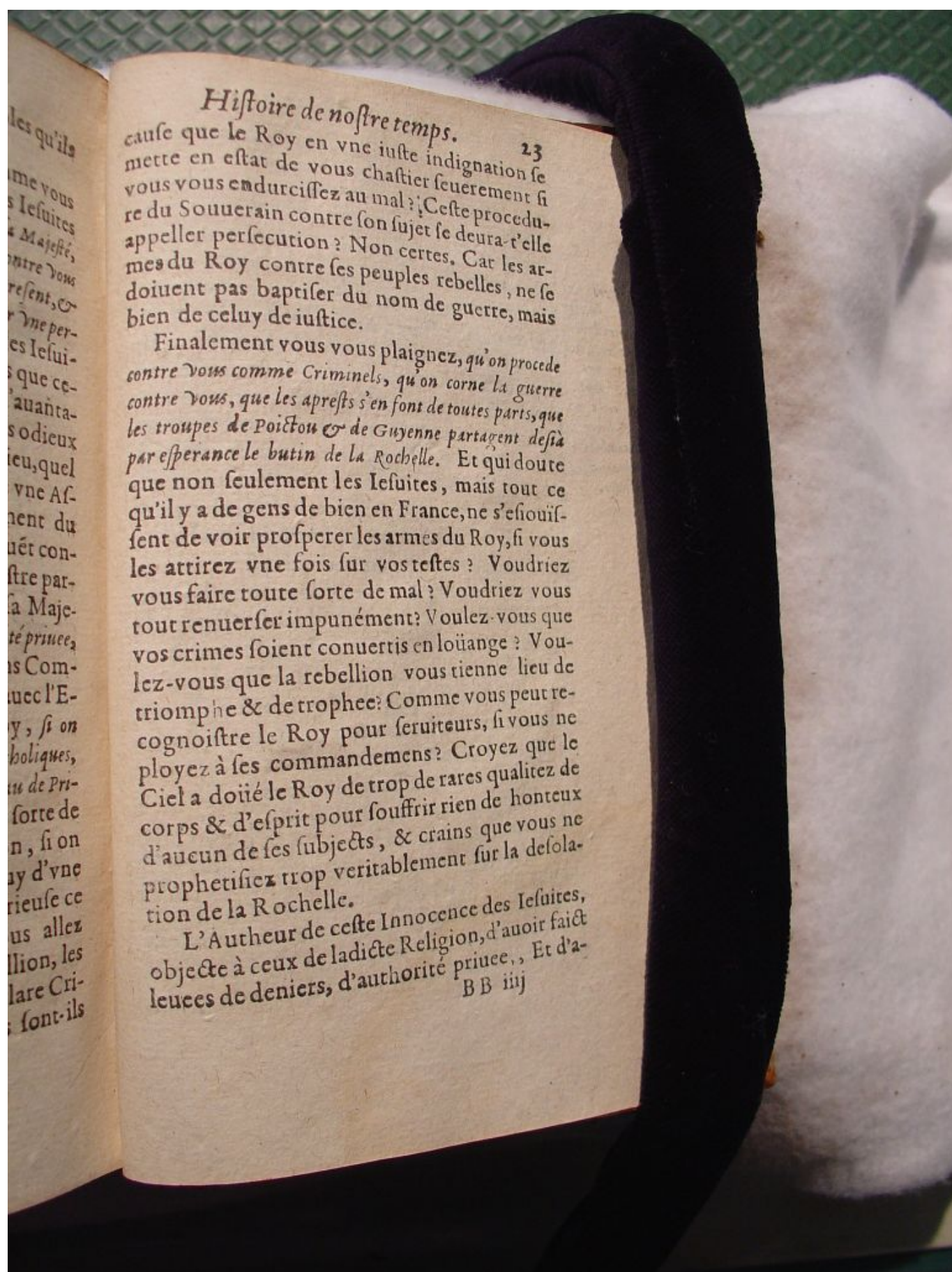
1621_21.jpg



1621_22.jpg



1621_23.jpg



Histoire de nostre temps.

23

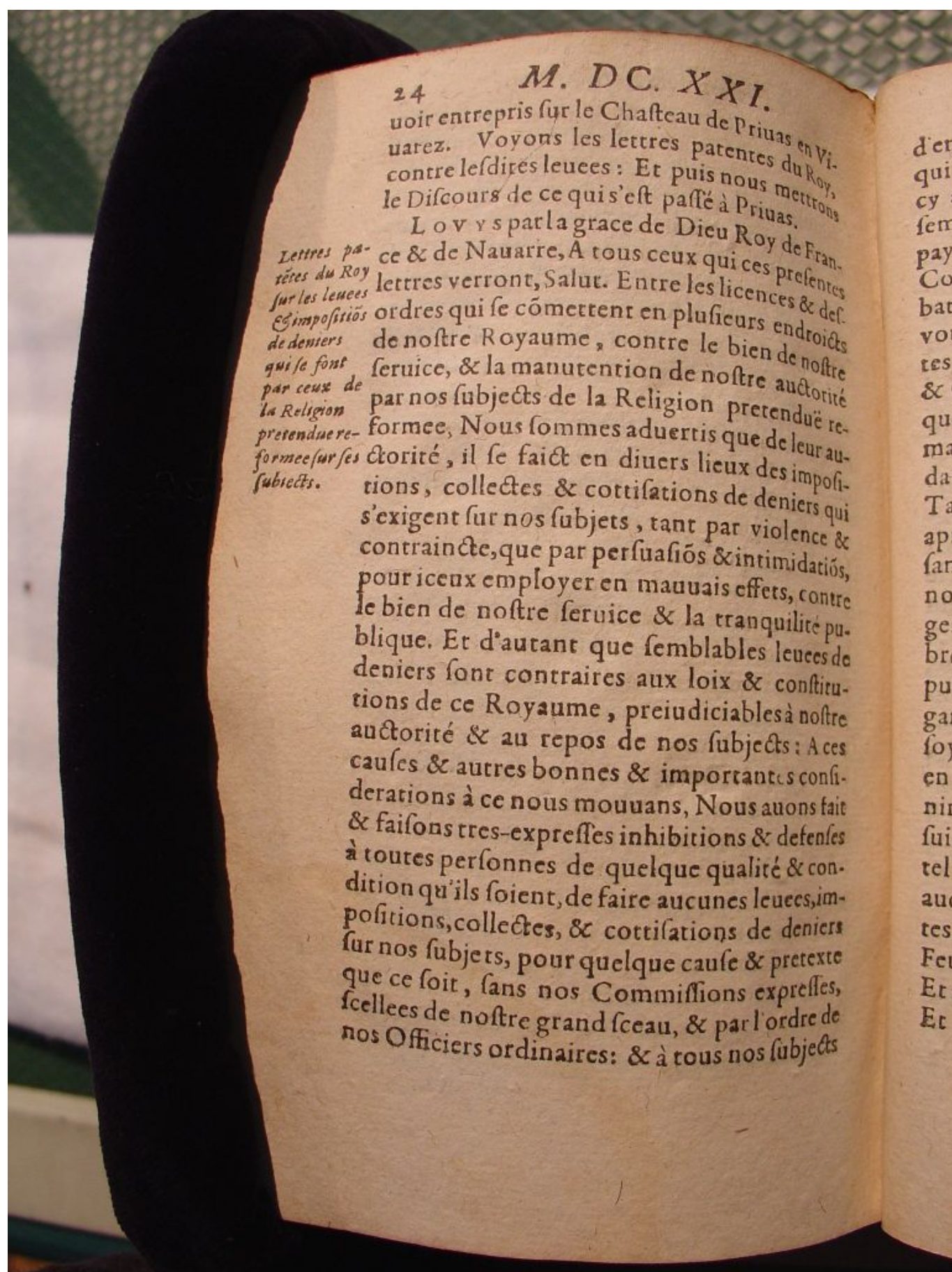
cause que le Roy en vne iuste indignation se mette en estat de vous chastier seuerement si vous vous endurecissez au mal? Ceste procedu- re du Souuerain contre son sujet se deura-t'elle appeller persecution? Non certes. Car les ar- mes du Roy contre ses peuples rebelles, ne se doiuent pas baptiser du nom de guerre, mais bien de celuy de iustice.

Finalement vous vous plaignez, qu'on procede contre vous comme Criminels, qu'on corne la guerre contre vous, que les aprests s'en font de toutes parts, que les troupes de Poictou & de Guyenne partagent desjà par esperance le butin de la Rochelle. Et qui doute que non seulement les Iesuites, mais tout ce qu'il y a de gens de bien en France, ne s'esioi- sent de voir prosperer les armes du Roy, si vous les attirez vne fois sur vos testes? Voudriez vous faire toute sorte de mal? Voudriez vous tout renuerfer impunément? Voulez-vous que vos crimes soient conuertis en louange? Vou- lez-vous que la rebellion vous tienne lieu de triomphe & de trophée? Comme vous peut re- cognoistre le Roy pour seruiteurs, si vous ne ployez à ses commandemens? Croyez que le Ciel a doié le Roy de trop de rares qualitez de corps & d'esprit pour souffrir rien de honteux d'aucun de ses subjects, & crains que vous ne prophetisiez trop veritablement sur la desola- tion de la Rochelle.

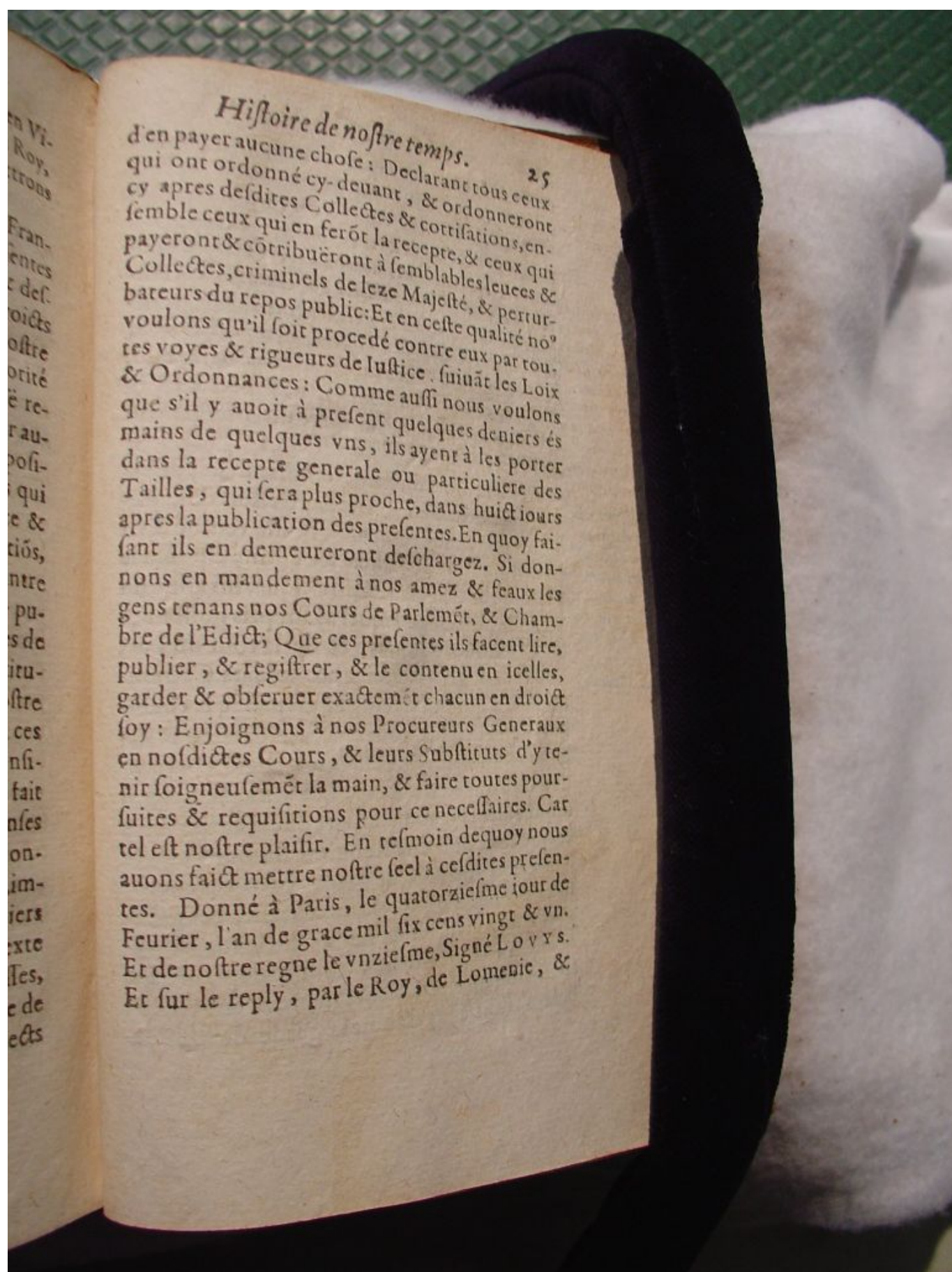
L'Autheur de ceste Innocence des Iesuites, objecte à ceux de ladicte Religion, d'auoir fait leues de deniers, d'autorité priuee, Et d'a-

B B iij

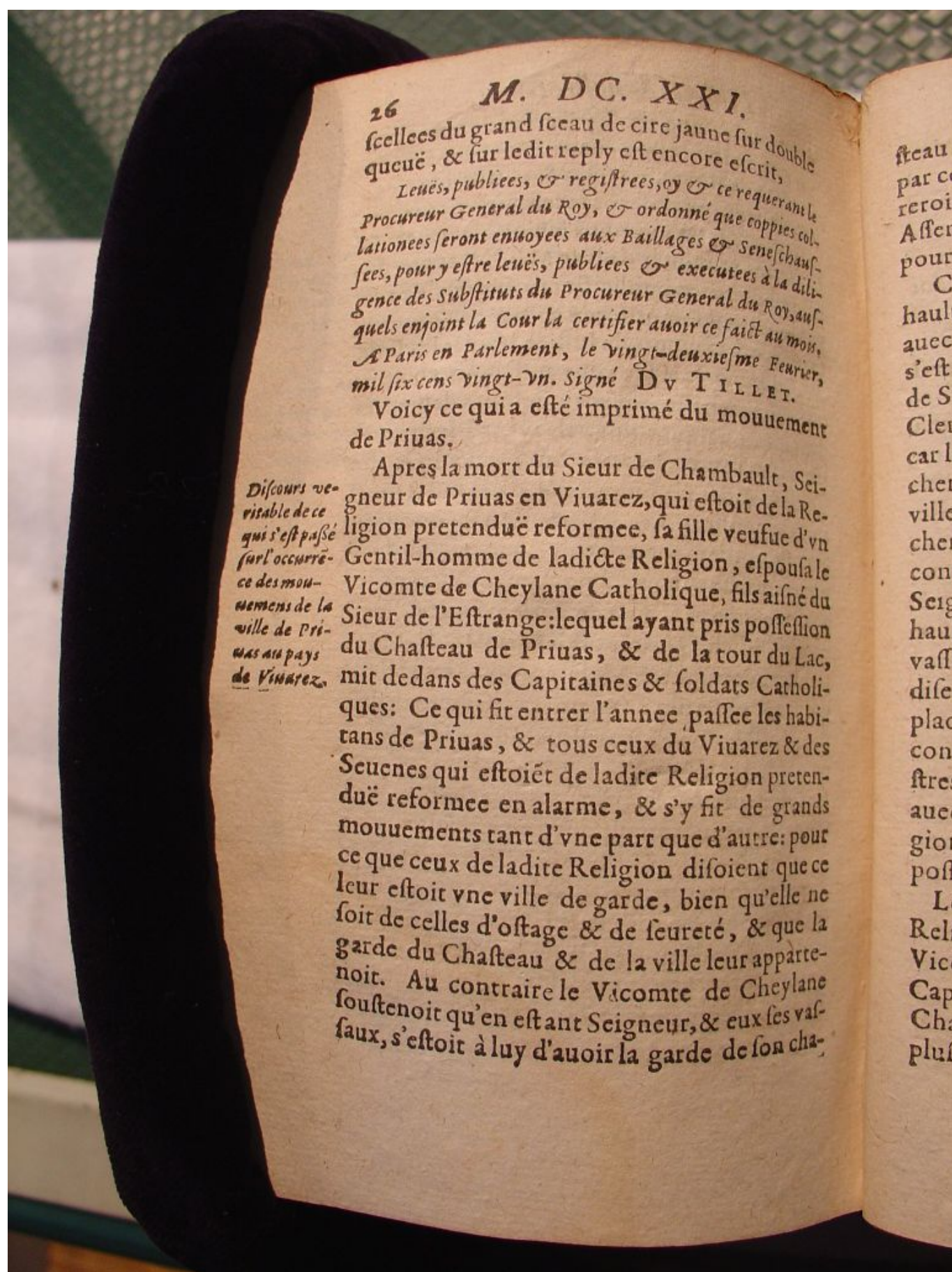
1621_24.jpg



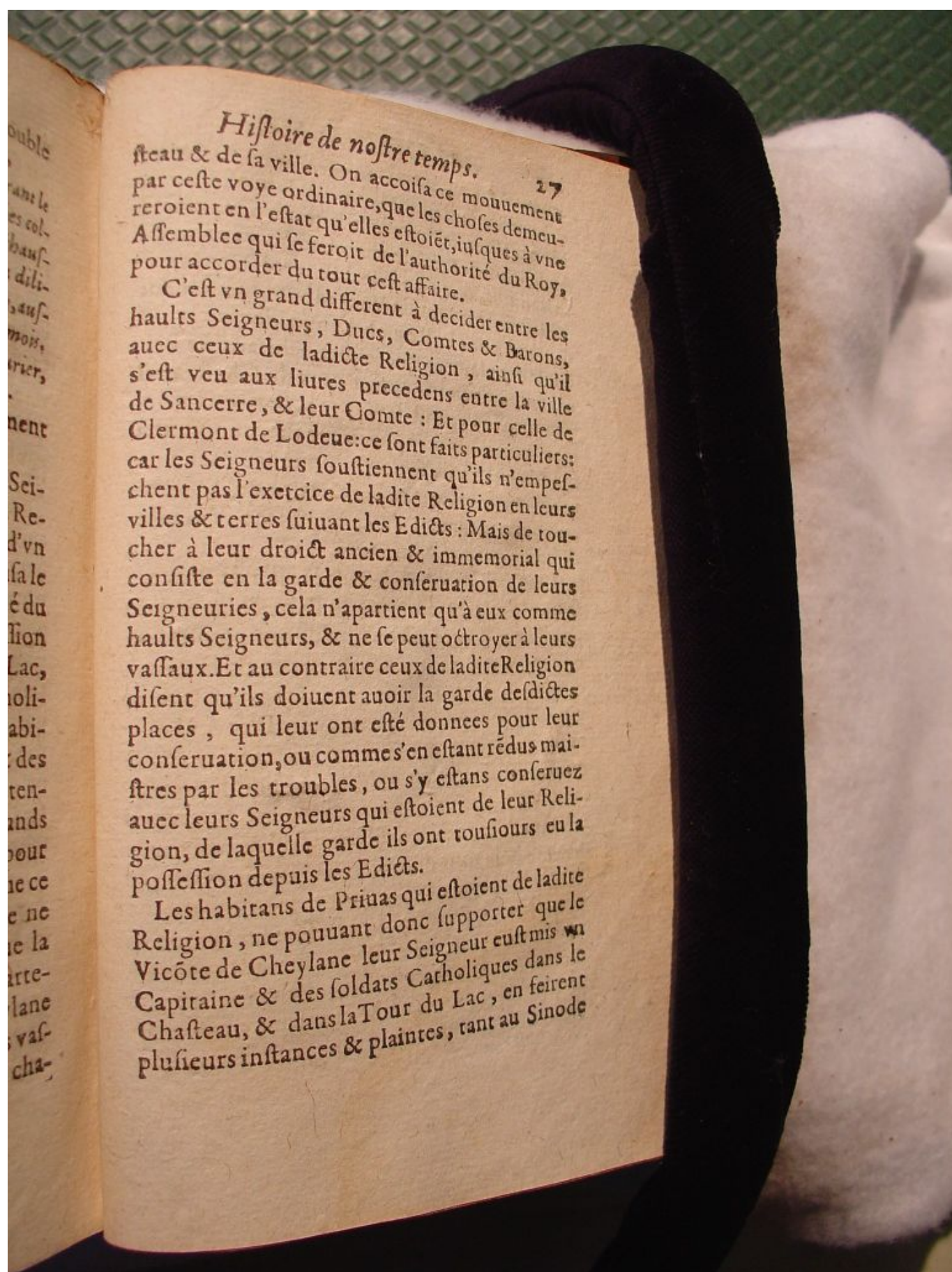
1621_25.jpg



1621_26.jpg



1621_27.jpg



1621_28.jpg

28

M. DC. XXI.

General des Ministres qui se tint en Octobre dernier à Alez, qu'à Monsieur de Chastillon à Montpellier. On a escrit que des deux costez on les encouragea de chercher les moyens de se deliurer, & qu'on leur donneroit secours.

Monsieur le Duc de Ventadour, Lieutenant General pour le Roy en Languedoc, ayant eue auis des plaintes que lesdits habitans de Priuas faisoient courir contre ceux du Chasteau, il y enuoya le Preuost de Verhnes pour en informer: mais il luy fit rapport que ce n'estoiert que faux bruits qu'ils semoient pour preterer vne rebellion, & en venir aux armes, ce qu'ils firent au commencement de ceste annee: Voicy le discours qui en fut imprimé.

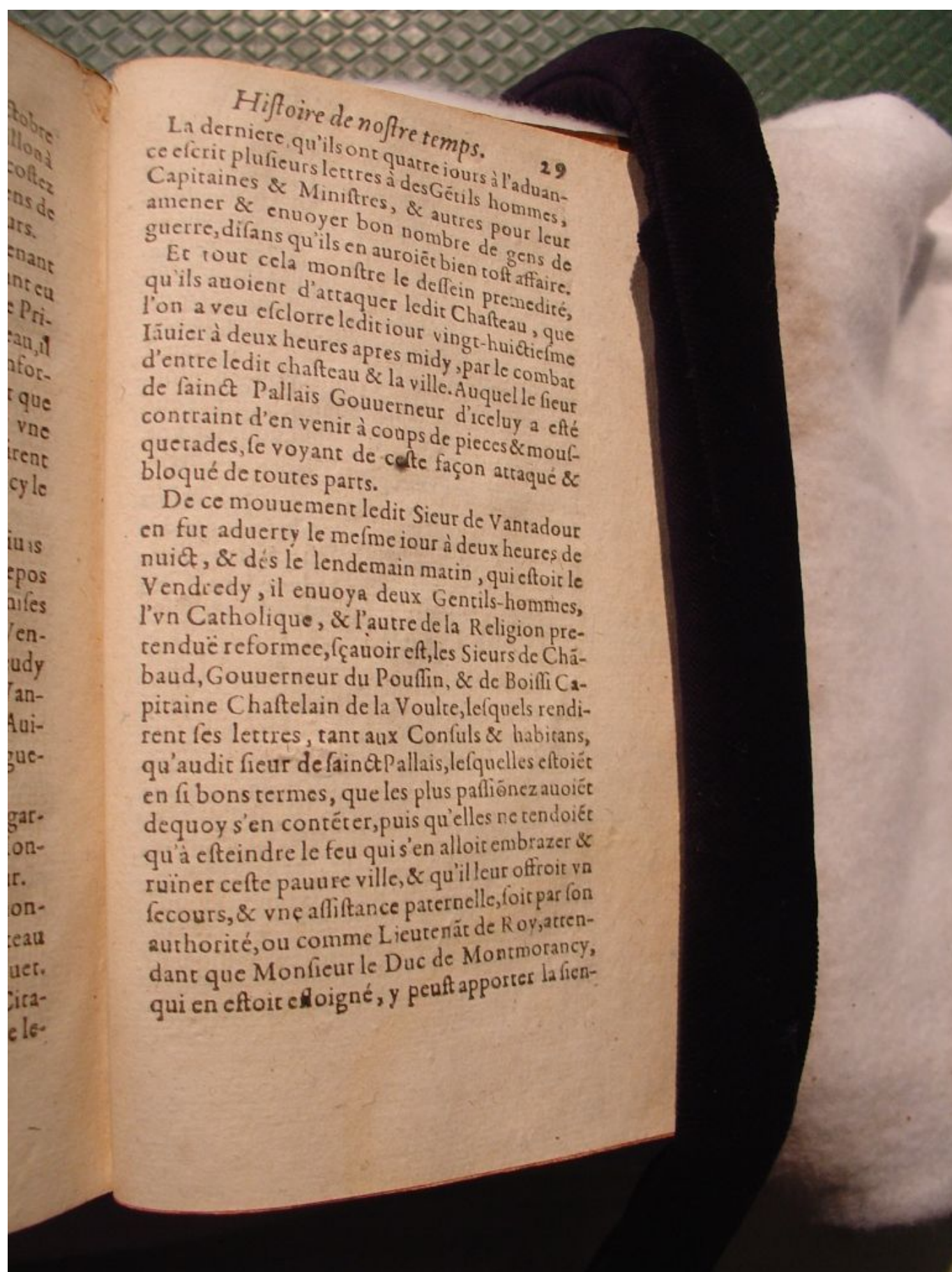
Les Consuls & habitans de la ville de Priuas se sont declarez ennemis du Roy, & du repos public, par quatre actions qu'ils ont commises en sept iours, qui ont comencé depuis le Vendredy vingt deuxiesme, & iusques au leudy vingthuietiesme de Ianuier, que le Duc de Ventadour a demeuré à faire vn voyage en Auiignon, où il croyoit qu'il seroit plus longuement, & passeroit plus outre.

La premiere a esté qu'ils ont saisi & mis garnison dans la tour du Lac, appartenant à Monsieur le Vicomte de Cheylane leur Seigneur.

La secõde, qu'ils ont basti vn fort sur la montagne de Tollon, qui cõmande sur le Chasteau de Priuas, & en est à la portee d'vn mousquet.

La troisieme, qu'ils ont construit vne Citadelle, & esleué vne plate forme pour battre le dit Chasteau.

1621_29.jpg



Histoire de nostre temps.

29

La dernière, qu'ils ont quatre iours à l'aduan-
ce escrit plusieurs lettres à des Gétils hommes,
Capitaines & Ministres, & autres pour leur
amener & enuoyer bon nombre de gens de
guerre, disans qu'ils en auroiét bien tost affaire.
Et tout cela monstre le dessein premedité,
qu'ils auoient d'attaquer ledit Chasteau, que
l'on a veu esclorre ledit iour vingt-huictiesme
Iânier à deux heures apres midy, par le combat
d'entre ledit chasteau & la ville. Auquel le sieur
de saint Pallais Gouverneur d'iceluy a esté
contraint d'en venir à coups de pieces & moul-
querades, se voyant de ceste façon attaqué &
bloqué de toutes parts.

De ce mouuement ledit Sieur de Vantadour
en fut aduerty le mesme iour à deux heures de
nuict, & dès le lendemain matin, qui estoit le
Vendredy, il enuoya deux Gentils-hommes,
l'un Catholique, & l'autre de la Religion pre-
tenduë reformee, sçauoir est, les Sieurs de Châ-
baud, Gouverneur du Pouffin, & de Boissi Ca-
pitaine Chastelain de la Voulte, lesquels rendi-
rent ses lettres, tant aux Consuls & habitans,
qu'audit sieur de saint Pallais, lesquelles estoiet
en si bons termes, que les plus passionnez auoiet
dequoy s'en contéter, puis qu'elles ne tendoiet
qu'à esteindre le feu qui s'en alloit embrazer &
ruiner ceste pauvre ville, & qu'il leur offroit vn
secours, & vne assistance paternelle, soit par son
autorité, ou comme Lieutenant de Roy, atten-
dant que Monsieur le Duc de Montmorancy,
qui en estoit éloigné, y peust apporter la sien-

1621_30.jpg

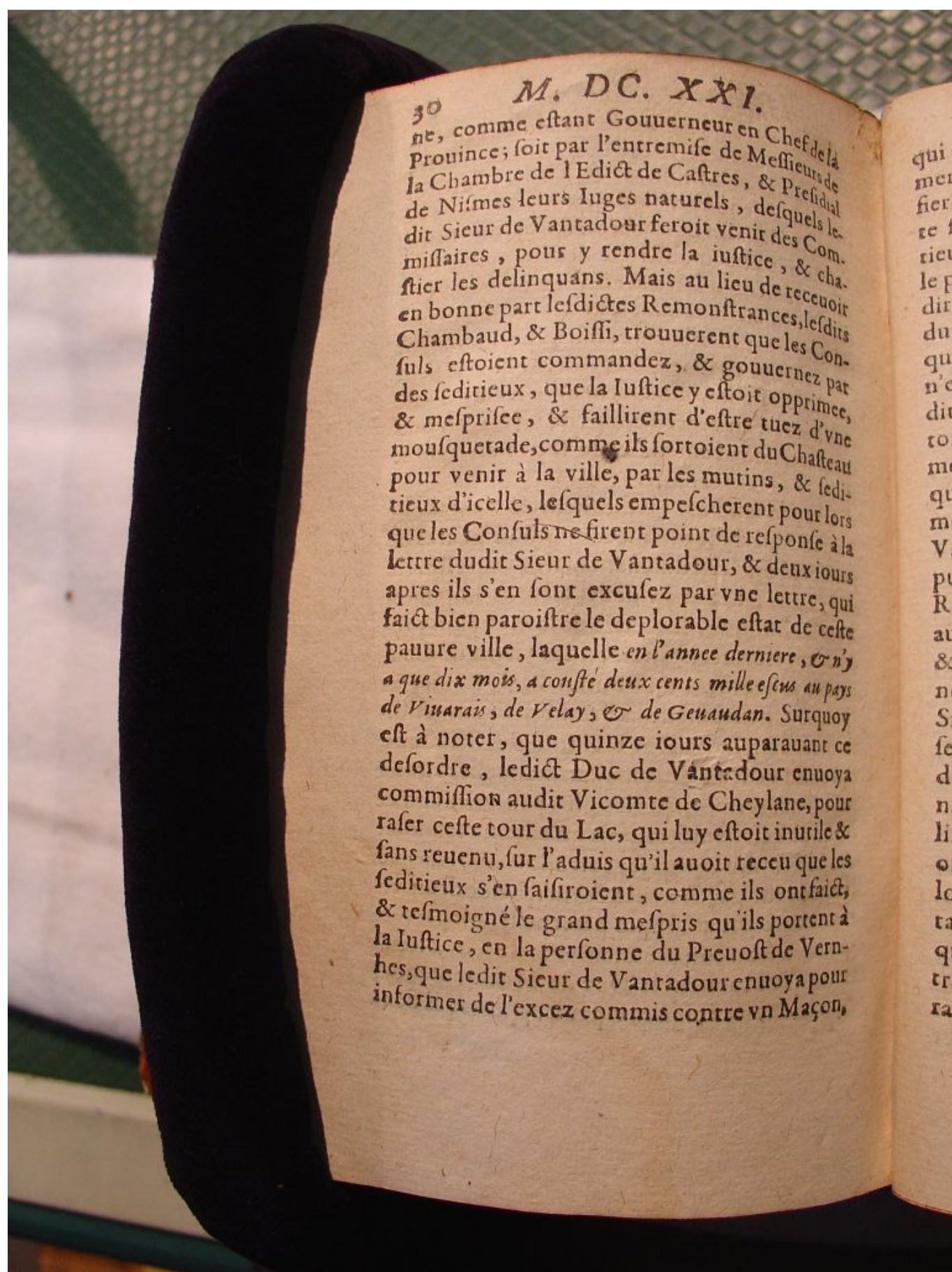


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan